

Scam*

*Comment déclarer
vos vidéos YouTube
en 6 étapes

contact : Sherine Deraz sherine.deraz@scam.fr / +33 1 56 69 64 74

Étape 1

Accès à la déclaration en ligne (1/2)

Connectez-vous

Effectuez vos déclarations sur votre Espace membre sécurisé et personnalisé via :

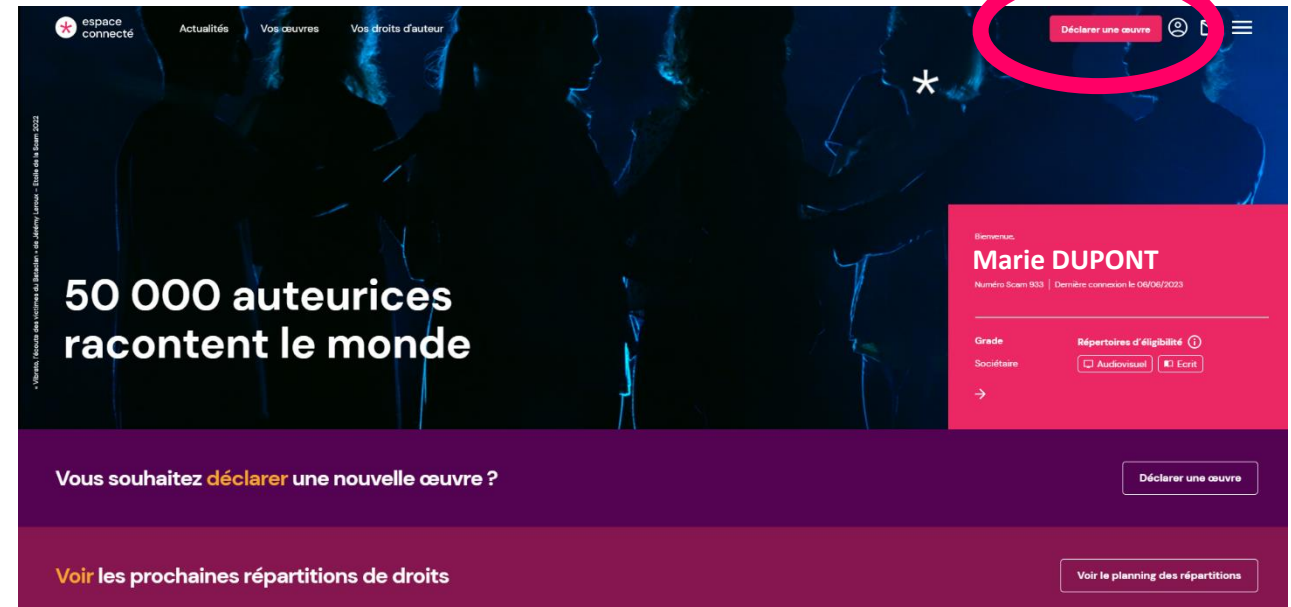
<https://auteur.scam.fr/ui/espace-membre/connexion>

Votre identifiant est votre numéro Scam.

Si vous n'avez pas de compte, cliquez sur « Adhérer à la Scam » puis effectuez votre première déclaration.

Accédez au formulaire de déclaration en ligne

Cliquez sur la rubrique **Déclarer une œuvre** en haut à droite de l'écran.



Étape 1

Accès à la déclaration en ligne (2/2)

Répertoire d'œuvre

Sélectionnez le répertoire **Audiovisuel** puis choisissez « vidéo YouTube » et cliquez sur « **Commencer** » en bas à droite de l'écran.

Bienvenue dans la déclaration en ligne d'une œuvre

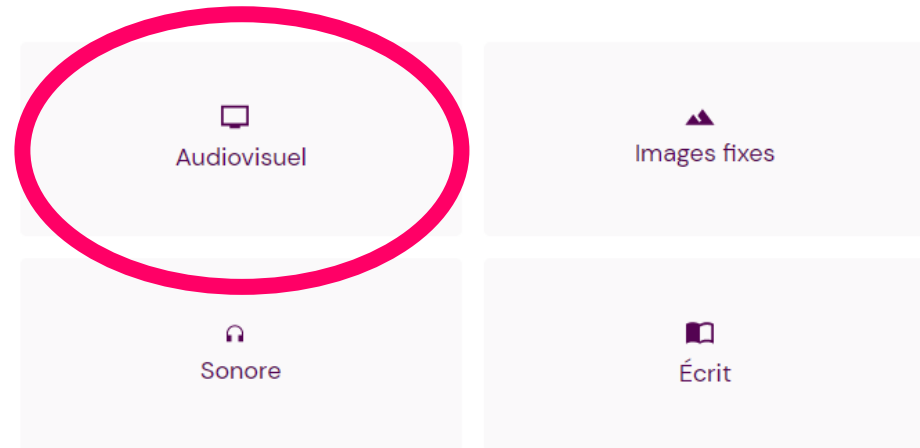
1

La Scam vous invite à consulter les règles de répartition et le document [Adhésion et déclaration](#)

2

Nous vous recommandons d'utiliser une adresse courriel personnelle ; la signature numérique pouvant être bloquée par les paramètres de sécurité d'entreprise.

Quel est le répertoire de votre œuvre ?



Étape 2 Votre chaîne

Renseignez votre URL

Indiquez votre adresse URL publique (non personnalisée) pour importer vos œuvres.

Renseignez la thématique de votre chaîne

Pour passer à l'étape suivante, vous devez indiquer la thématique de votre chaîne. Ce choix a valeur informative et ne conditionne pas le traitement de vos œuvres par la Scam.

Déclaration d'œuvre YouTube

Toute œuvre doit être déclarée dans les trois mois suivant la diffusion (cf. [Statuts et règlement général de la Scam](#)). La Scam vous invite également à consulter les [règles de répartition](#) et le document « [Adhésion et déclaration des œuvres](#) ».

Vos informations seront sauvegardées après enregistrement de chaque étape.

[Comment déclarer vos vidéos YouTube en 6 étapes ?](#)

1 | L'Espace YouTube

Tous les champs du formulaire sont obligatoires sauf ceux indiqués comme facultatifs

URL

Saisissez votre URL (Chaîne, Playlist, Vidéo)

<https://www.youtube.com/channel/UCd4dFH>



Importer mes œuvres

1 Espace YouTube

2 Auteurs et producteurs

3 L'oeuvre

4 Validation

Au 4/5/2023, votre URL YouTube contient 379 œuvre(s) dont:

- Œuvre(s) référencée(s) à la SCAM : 375
- Œuvre(s) en cours de déclaration(s) à la SCAM : 0
- Œuvre(s) NON référencée(s) à la SCAM : 4

Pour déclarer les œuvres non référencées, sélectionnez une thématique et cliquez sur le bouton "Enregistrer et continuer"

Thématique

Choisir dans la liste



Cette thématique sera appliquée par défaut aux œuvres que vous allez déclarer.

Étape 3 Vos informations personnelles

Cette étape consiste notamment à attester de votre qualité d'auteur ou d'autrice sur la (ou les) œuvre(s) que vous souhaitez déclarer.

- Fonction : Auteur-Réalisateur
- Adresse complète : **Attention** il s'agit d'une saisie automatique

CAS 1. Si vous êtes seul auteur ou autrice sur la chaîne, la part de droits sera à 100 % signifiant que vous êtes seul ayant-droit de vos œuvres et que vous percevrez donc l'intégralité des droits.

CAS 2. Si vous êtes plusieurs auteurs ou autrices sur la chaîne, vous devrez indiquer la part de droits d'auteur revenant à chaque vidéaste après en avoir débattu ensemble : Il faudra alors ajouter un auteur/autrice en renseignant les informations de contact : courriel + téléphone.

AUTEUR 1

Prénom et nom

Marie DUPONT

Fonction

Auteur - Réalisateur

Adresse postale

5, Avenue Velasquez 75008 Paris
France

Courriel

xxxx@xxx.fr

Tél. mobile

00 00 00 00 00

Tél. perso
(facultatif)

00 00 00 00 00

Part de droits

100

%

Part de droits

50

%

Ajouter un auteur



Étape 4 Votre producteur

Sur la même page que les informations personnelles, vous devez ajouter un producteur.

CAS 1. Dans la majorité des cas, vous êtes à la fois auteur-réalisateur et producteur. Vous devez alors indiquer :

Nom de la société : Autoproduction

Le pays de production : Pays dans lequel les œuvres ont été produites.

CAS 2. Si vous dépendez d'un producteur, vous devez alors indiquer ses coordonnées en cliquant sur **Ajouter un producteur**.

Le ou les producteurs

Les éléments de la production sont indispensables à l'identification de l'œuvre et doivent donc être mentionnés.

- En cas d'autoproduction, cocher la case "Mon œuvre est en autoproduction".
- En cas de coproduction, indiquer tous les producteurs.

☐ Mon œuvre est en autoproduction

Ajouter un producteur



Enregistrer et continuer

Étape 5 Vos œuvres

Cette étape vous permet de sélectionner les œuvres que vous souhaitez déclarer à la Scam. Une liste apparaît avec les œuvres présentes sur votre chaîne et non encore déclarées.

2 choix :

- **Tout sélectionner**, si vous souhaitez déclarer l'ensemble des œuvres
- **Sélectionner les œuvres une à une**, si vous souhaitez ne déclarer qu'une partie de vos œuvres.

Sélectionnez les œuvres correspondant aux quotes-parts ci-dessus

Recherche par titre

Tout sélectionner ☐

	Nuit de la radio 2023 - Capsule 3 - École des méti ... Mise en ligne : 05/06/2023	☐
	Nuit de la radio 2023 - Capsule 2 - Un mort « acco ... Mise en ligne : 05/06/2023	☐
	Nuit de la radio 2023 - Capsule 1 Mon faire-part d ... Mise en ligne : 05/06/2023	☐
	À Cannes, L'Œil d Or 2023 a récompensé deux films ... Mise en ligne : 05/06/2023	☒
	Sophie Faucher à Cannes pour le jury de L'Œil d'or ... Mise en ligne : 25/05/2023	☐
	Rémi Lainé, président de la Scam, pour L'Œil d'or, ... Mise en ligne : 24/05/2023	☐
	Pedro Pimenta, juré de L'Œil d'or 2023, le prix du ... Mise en ligne : 23/05/2023	☐
	Jean Claude Raspiengeas, critique français et juré ... Mise en ligne : 22/05/2023	☐
	Ovidie à Cannes, pour L'Œil d'or, le prix du docum ... Mise en ligne : 21/05/2023	☐

Étape 6 Validation de vos données

La déclaration des œuvres YouTube à la Scam doit être transmise par **voie électronique**.

CAS 1. Si vous avez déjà déclaré des œuvres pour cette chaîne par le passé, vous n'avez pas de pièces justificatives à joindre à votre déclaration.

CAS 2. Si cette déclaration est la première pour votre chaîne, veuillez contacter Sherine Deraz (sherine.deraz@scam.fr / +33 1 56 69 64 74) qui vous indiquera les documents à joindre, préalablement à la validation de la déclaration.

Puis **validez votre déclaration !**

IMPORTANT
Toute œuvre doit être déclarée
dans le mois qui suit sa publication.

RAPPEL DES PIÈCES À JOINDRE

Document(s) à joindre à votre déclaration :

- la copie complète et signée du contrat avec le(s) producteur(s) relatif à l'œuvre déclarée à l'exception des journalistes permanents de France Télévisions sauf si l'œuvre n'a pas été réalisée dans le cadre du contrat avec France Télévisions
- Le cas échéants, la liste des inserts présents dans chacune de vos œuvres Note : Un insert est une archive ou autre œuvre préexistante utilisée dans l'œuvre que vous déclarez

MODE DE TRANSMISSION

Je souhaite transmettre
ma déclaration

☒ Par voie électronique

Votre déclaration sera automatiquement validée.

☐ Par voie postale

La taille maximale autorisée pour l'ensemble des fichiers joints à cette déclaration est de 10 Mo. Les extensions autorisées sont : jpg, jpeg, jpe, doc, docx, xls,xlsx, csv, pdf, zip, rar, txt, mp3, wav. Tout autre format sera interdit et donc tout document avec une autre extension ne sera pas visible dans l'écran de sélection de fichier.

Choisir dans la liste

Ajouter des documents

☐ Je certifie l'exactitude des informations saisies et prends connaissance que la présente déclaration d'œuvre ne sera plus modifiable.

Pour toutes questions, le Pôle relations auteurices est à votre disposition au 01 56 69 64 22 ou par courriel: relations.auteurices@scam.fr

Je signe numériquement ma participation